

38

MARTA CICHOSZ
Avocat au Barreau de Paris – Palais D772
23, rue d'Anjou 75008 Paris
Tél. : 01 55 35 90 00/ Fax : 01 55 35 90 09

Mgr Stanislaw JEZ
Pan Pawel OSIKOWSKI
MISSION CATHOLIQUE POLONAISE EN
FRANCE
263bis, rue Saint Honoré
75001 Paris

Objet : impression et édition d'un périodique
en Pologne et sa distribution (vente) en France

Paris, le 31 octobre 2006

Monseigneur,
Cher Monsieur,

Vous m'avez consulté sur la possibilité de distribuer (vendre) en France (en bénéficiant du régime économique de la presse) un périodique imprimé et édité en Pologne.

Je vous informe qu'aucun obstacle ne s'oppose à ce qu'une publication de presse polonaise (imprimé et édité en Pologne) puisse être distribuée (et vendue) en France et pour cela obtenir l'accès au régime économique de la presse.

Les conditions à remplir :

- solliciter et obtenir une inscription valide auprès de la Commission Paritaire des Publications et des Agences de Presse (CPPAP),
- remplir les conditions des articles D.18 et suivants du Code des postes et des communications électroniques (ci-joint).

Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire et,
Vous prie d'agréer, Monseigneur, cher Monsieur, l'expression de ma haute considération.


Marta Cichosz

PJ/ 1